

## Pour un dispositif "Groupes d'Analyse des Pratiques" conventionnel et efficace.

Les syndicats signataires de ce communiqué affirment la nécessité de développer largement les Groupes d'Analyse des Pratiques dont ils ont validé le principe dans la convention.

Ils refusent la lecture administrée et contrainte qu'en ont fait l'assurance maladie et l'ANDPC, qui ne tient pas compte des souhaits exprimés lors de la négociation conventionnelle, pourtant à l'origine du dispositif.

Au lieu d'une limitation à un acteur par région, stérilisante et qui n'emportera pas l'adhésion des médecins, ils réclament la mise en place d'un groupe de pilotage national constitué par l'assurance maladie et les syndicats signataires de la convention, déterminant un **cahier des charges ouvert à toutes les associations de formation médicale qui le souhaitent, vérifiant l'activité de ces structures et s'assurant de l'efficacité d'un dispositif ambitieux, nécessaire mais exigeant.**



Dr Agnès Giannotti

☎ 06 76 17 47 01



Dr Patricia Lefébure

☎ 06 07 65 28 72



Dr Sophie Bauer

☎ 06 11 07 82 75



Dr Patrick Gasser

☎ 06 10 27 67 77



Dr Philippe Cuq

☎ 06 08 91 86 62

Dr Bertrand de Rochambeau

☎ 01 64 72 74 31